

Procès-verbal de conseil municipal

Séance du 3 juillet 2026

Membres présents : Mme Amandine BELLAY, M. Daniel BORDIER, Mme Aline GIACALONE Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINÉ, M. Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON, Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER.

Membres absents excusés : M Julien CHENARD donne pouvoir à Mme Aline GIACALONE, M Cédric DANIEL donne pouvoir à Mme Christine HERVOCHON

Membres absents : sans objet

Mme Amandine BELLAY été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du PV du 9 juin 2026

Le Procès-verbal de la séance précédente a été transmis aux conseillers, il est validé à l'unanimité.

Reprise des délibérations budgétaires

En décembre 2025, le conseil a délibéré pour ouvrir des crédits en investissement pour pouvoir régler les factures avant le vote du BP 2026 pour un montant de 262 000 €.

Le contrôle budgétaire de la Préfecture a relevé l'absence de restes à réaliser au CFU 2025.

Bien que ce soit la méthode utilisée depuis 15 ans sans que cela nous ait été signalé, ces RAR ont été intégrés, à tort, dans la délibération d'ouverture des crédits. Ces modifications d'écriture, n'impactent pas le budget final.

Il convient donc de :

- Corriger la délibération d'ouverture des crédits avant le vote du BP2026
- Prendre la délibération constatant les Restes à réaliser 2025
- Voter le CFU 2025 avec ces RAR
- Corriger la délibération d'affectation des résultats 2025 pour intégrer les RAR 2025
- Corriger le BP 2026 avec cette nouvelle affectation des résultats

Délibération modificative d'ouverture des crédits avant le vote du BP2026

Lors de sa séance du 6 mars 2026, le conseil avait corrigé la délibération d'ouverture des crédits votée le 19 décembre 2025, comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Libellé	Montant
16		165	Dépôt de Garantie	1 000.00 €
21	140	2111	Acquisition de terrains	1 100.00 €
	140	212	Aménagement de terrain	12 000.00 €
	118	2152	Installations de voirie	20 000.00 €
	118	2153	Installations Réseaux divers	7 000.00 €
	118	2157	Matériel Technique de voirie	12 000.00 €
	86	2158	Matériel technique divers	8 900,00 €
23	154	231	Immobilisations corporelles en cours	200 000.00 €
TOTAL				262 000.00 €

Afin de la rendre cohérente avec les Reste à Réaliser 2025, le conseil modifie la délibération d'ouverture des crédits comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Libellé	Montant
16		165	Dépôt de Garantie	1 000.00 €
21	140	2111	Acquisition de terrains	1 100.00 €
	118	2152	Installations de voirie	20 000.00 €
	118	2153	Installations Réseaux divers	7 000.00 €
	86	2158	Matériel technique divers	8 900,00 €
TOTAL				38 000.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2026 dans la limite des crédits précisés ci-dessus, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Adoption des restes à réaliser 2025

M. le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent :

- en dépenses de fonctionnement aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes ;
- en recettes de fonctionnement, aux recettes certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire pour l'ensemble des collectivités locales;
- en dépenses d'investissement, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2025 intervenant le 31 décembre 2025, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2026 lors du vote du budget. Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 224 000 € :

Chapitre	Opération	Article	Libellé	Montant
21	140	212	Aménagement de terrain	12 000.00 €
	118	2157	Matériel Technique de voirie	12 000.00 €
23	154	231	Immobilisations corporelles en cours	200 000.00 €
TOTAL				224 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents par vote à main levée :

- Adopte les états des restes à réaliser en dépenses d'investissement du budget principal pour 224 000 € tels que précisés ci-dessus
- Autorise M. le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.
- Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2026

Approbation du compte financier unique 2025 du budget principal

Le Compte Financier Unique du budget principal, corrigé des RAR 2025 est présenté aux membres du conseil. Monsieur le Maire, en tant que comptable de la commune, ne participe pas au vote des comptes financiers 2025 et quitte la salle de conseil.

Dépenses de fonctionnement : 524 503.07 €

Recettes de fonctionnement : 751 871.52 € => Excédent de fonctionnement 2025 : 227 368.45 €

=> Résultat de clôture fonctionnement 2025 : 850 181.27 €

Dépenses d'investissement : 889 445.28 €

Recettes d'investissement : 809 703.77 € => déficit d'investissement 2025 : - 79 741.51 €

o RAR 2025 : 224 000 €

=> Résultat de clôture investissement 2025 : - 823 032.08 €

Le compte financier unique 2025 du Budget principal est adopté à l'unanimité.

Compte Financier Unique Principal 2025 : affectation de résultats

Les membres du Conseil Municipal ont voté le compte financier unique 2025 qui fait apparaître en fonctionnement, un excédent cumulé de : 850 181.27 € et en investissement :

- Un déficit de 599 032.08 €
- Des restes à réaliser 2025 de 224 000 €

Le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat de 2025 :

➤ à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de 823 032.08 € à l'article 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé).

➤ en report à la section de fonctionnement 27 149.19 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Vote du Budget primitif 2026 corrigé

Le budget primitif est un document comptable qui reprend toutes les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année en cours. Il est corrigé pour intégrer l'affectation de résultat modifiée par les RAR 2025

L'ensemble du budget se résume en recettes et en dépenses à la section de fonctionnement à 1 003 653.82 € et à 1 807 864.96 € à la section d'investissement.

Le budget primitif 2026 principal est adopté à l'unanimité (15 votes pour par vote à main levée).

Révision des loyers des logements communaux

Aline GIACALONE, concernée à titre personnel, ne participe pas au vote

La révision des loyers des logements communaux est prévue dans les baux de location et peut être étudiée chaque année au 1^{er} juillet, elle est liée à l'indice IRL publié par l'INSEE.

L'indice IRL du 1^{er} trimestre 2025 était de 145.78, celui du 1^{er} trimestre 2026 est de 146.60 soit une augmentation de 0.78 %. Il est proposé au conseil municipal d'appliquer cette augmentation à l'ensemble des loyers des logements communaux.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, d'appliquer l'augmentation annuelle à l'ensemble des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} juillet 2026.

Commission Voirie : programme de travaux 2026

La commission s'est réunie les 18 et 29 juin pour définir le programme de travaux pour 2026 :

- Rénovation de la voirie
- Programme d'arasement des bas-côtés et de curage des fossés dans la zone Sud Est de la commune

Rénovation Voirie 2026 : choix du prestataire

Dans le cadre du programme de rénovation de voirie 2026, un bicouche sera réalisé sur les routes du Champ Blanc, du Fresne au niveau du boviduc du Val, de la Métairie Neuve, de la Noé Piel, et de la Pilais. 5 Tonnes de PATA sont prévues sur l'ensemble de la commune. 3 devis ont été réceptionnés :

Entreprise	Montant offre TTC
PIGEON TP	27 803.28 €
COLAS	36 866.40 €
EIFFAGE	38 760.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- Valide l'offre de l'entreprise PIGEON TP pour un montant de 27 803.28 € TTC
- Autorise le Maire à signer les documents liés à cette commande

Révision des tarifs du restaurant scolaire pour 2026-2027

Amandine BELLAY, Cédric DANIEL et Benjamin PRUNIER concernés à titre personnel ne participent pas au vote.

L'ESAT de Retiers nous a transmis l'évolution de ses tarifs pour la rentrée de septembre. Le tarif des repas est augmenté de 2.22 % et passe à 4.59 € TTC.

La modification de notre organisation au sein du restaurant scolaire (commande des repas une semaine à l'avance) nécessite de fixer les tarifs de facturation en fonction des situations :

Situation	Tarif
Inscription classique	4.59 € TTC
Enfant non inscrit - service d'un repas de secours	9.18 € TTC incluant l'achat et la gestion des stocks des repas de secours.
Enfant absent absence justifiée en mairie par écrit avant 10h	50% à la charge de la famille, 50% à la charge de la commune soit 2.30 € TTC
Enfant absent Absence non justifiée ou justifiée tardivement	4.59 € TTC
Enfant disposant d'un PAI non couvert par l'ESAT, avec panier repas	1.60 € TTC (surveillance de l'enfant sur le temps méridien)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- Approuve la grille tarifaire présentée ci-dessus
- Décide d'appliquer ces tarifs à compter du 01-09-2026

Commission « Affaires scolaires »

Le dernier conseil d'école a eu lieu le 22-06-2026 à La Couyère :

- Les effectifs pour la rentrée 2026 sont évalués à 124 élèves (+4 enfants dont 56 enfants résidant à Thourie)
- la DDEN souligne que malgré l'inflation, les budgets du RPI n'ont pas été revus à la hausse
- Une réflexion doit être menée pour réguler la chaleur dans les bâtiments en cas de canicule : la consultation pour l'installation de films solaires sur la verrière est en cours. Le conseil valide également le principe d'installer des volets sur l'ensemble des fenêtres et de réfléchir à la pertinence d'installer une climatisation.

La fête des écoles s'est déroulée le 14-06-2026 à La Couyère

La cérémonie de départ des CM2 s'est déroulée au préau de l'étang

Clarification de la situation avec Mazette (Centre social de Retiers)

Le centre social Mazette ! organise des accueils de loisirs sur différentes communes du territoire de la Roche aux fées. Après 4 ans de gestion de celui de Thourie, ils ont décidé de le fermer car la fréquentation n'était pas insuffisante.

La participation financière de la commune est basée sur la fréquentation en journées enfants de l'année N-1 multipliée par un taux journalier défini par l'association. Le litige repose sur le tarif appliqué qui est différent pour Retiers (7.65 €) et les autres communes (10.64 €).

Malgré plusieurs tentatives de négociation pour homogénéiser les tarifs avec Mazette, aucun compromis n'a été trouvé. La municipalité a donc fixé sa participation au même tarif que celui de Retiers à raison de 7.65 € / Journée enfant.

Récemment, Mazette a adressé un courrier aux parents utilisateurs de ses services les informant que leurs enfants pourraient ne plus être accueillis si nous ne participions pas à hauteur de 10.64 € / journée enfant. Le conseil souhaite provoquer une réunion avec l'ensemble des élus des communes concernées ainsi qu'avec l'association pour fixer les règles de financement.

Commission « Cadre de Vie - Fleurissement »

Un groupe de bénévoles a commencé la rénovation du balisage des sentiers de randonnées.

Commission « Communication »

La commission s'est réunie le 26-05 pour redéfinir les canaux d'information disponibles sur la commune et échanger autour des projets pour ce nouveau mandat.

Commission « Animations »

Le repas champêtre, délocalisé à l'étang suite à une météo défavorable, a réuni près de 90 personnes.

Informations diverses :

Suite à la liquidation du « Grenier de Grand-mère », le stock a été racheté aux enchères. L'acheteur a proposé d'organiser une vente dont les bénéfices seraient partagés avec le CCAS. Cette action, menée par des bénévoles, a permis de collecter 231 € auxquels s'ajoutent 105 € de vente de matériel communal.

En 2027, les 30 ans du jumelage seront fêtés à Miescisko (Pologne). En 2028, les festivités auront lieu dans l'ensemble des communes de l'ancien canton de Retiers.

Les 10 ans du marché auront finalement lieu le samedi 3 Octobre à la zone de loisirs de 10h à 14h avec un temps fort à 11h30. Les producteurs proposeront des plats à emporter. Les créateurs qui participent habituellement aux marchés festifs seront invités à participer.

Un temps convivial avec les agents est programmé le samedi 11 septembre à 19h30 en mairie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 23 h 30
Délibéré en séance les jours et an susdits.

